

## Direct ou indirect ? Possibilités de *slipping* dans les textes de loi anglo-saxons

Jürg Rainer Schwyter  
Université de Lausanne

### RÉSUMÉ

Les brusques changements du discours direct au discours indirect, ou vice-versa, dans un acte de parole, sont souvent appelés « *slipping* » dans la littérature critique. Les textes en vieil anglais les plus souvent discutés en relation avec le *slipping* sont l'interpolation de Cynewulf et de Cyneheard, dans l'*Anglo-Saxon Chronicle* 755 (Wrenn 1940-1, p. 212), l'interpolation d'Ohthere et de Wulfstan dans le vieil anglais *Orosius* (Kerling 1982), ainsi que les *Lives of Saints* d'Ælfric (Moloney 1979). Richman 1986 offrent une discussion précieuse et récente sur le *slipping* dans ces textes et dans d'autres textes en vieil anglais. Il n'existe aucune littérature sur ce phénomène dans les textes de loi. En portant mon attention sur l'ordre des mots, j'en viens à suggérer que les législations, depuis le dixième et le onzième siècles en particulier, devraient être ajoutées à la liste des textes en vieil anglais contenant des exemples de *slipping*.

### (I)

Une discussion du phénomène du *slipping* en vieil anglais devrait forcément se concentrer sur deux champs d'étude : premièrement, les diverses manifestations grammaticales qui accompagnent une transition du discours direct au discours indirect, ou inversement ; et deuxièmement, les implications et les fonctions stylistiques, en particulier par rapport aux genres ou types de textes dans lesquels le *slipping* apparaît. En un mot, à quoi ressemble le *slipping* en vieil anglais et quelle est la « signification » de son usage dans différents textes ?

Il est relativement facile de répondre à la première de ces deux questions. Mitchell (1985, § 1944) explique qu'en vieil anglais, le discours indirect « peut impliquer des changements non seulement de personne, de temps et d'ordre des éléments grammaticaux (comme en anglais moderne), mais aussi des changements de modalité et d'ordre des éléments grammaticaux dans les assertions et requêtes dépendantes ». Par conséquent, la transition du discours indirect au discours direct, ou vice-versa, affectera un ou plusieurs de ces éléments.

Pour ce qui est de la deuxième question, le *slipping* a été traditionnellement associé à un style narratif vif, dramatique et basé sur la langue orale, caractéristique de la prose en vieil anglais. Et même dans ce contexte, le *slipping* a principalement été observé comme allant dans une seule direction, en l'occurrence du discours indirect au discours direct. Certains passages, comme l'a suggéré Richman (1986, pp. 278, 283), « semblent ne glisser du discours indirect vers le discours direct qu'à cause de la difficulté à maintenir les changements de pronoms, de verbes, d'adverbes et de démonstratifs nécessaires à la transition d'un type de discours à l'autre », alors que dans d'autres passages, il lui semble que le *slipping* est utilisé de manière délibérée, comme « technique de contrôle et d'ajustement de l'emphase et du sens » ; Richman établit ainsi un contraste entre le « *slipping* par inadvertance » (*inadvertent slipping*) et « *slipping* par effet de style » (*artful slipping*)<sup>1</sup>.

Les trois exemples les plus souvent cités de *slipping* en vieil anglais sont ceux de l'interpolation de Cynewulf et Cyneheard dans l'*Anglo-Saxon Chronicle* 775 (Wrenn 1949-1), l'interpolation de Othhere et Wulfstan dans le vieil anglais *Orosius* (Kerling 1940-1), ainsi que les *Lives of Saints* d'Ælfric (Moloney 1979) ; ces exemples seront tous examinés brièvement, au vu de l'intérêt d'une comparaison du *slipping* dans ces textes et dans les textes de loi.

En ce qui concerne l'interpolation de Cynewulf et Cyneheard, on trouve, en fin de passage, une phrase tout à fait remarquable en raison d'un *slipping* abrupt et sans équivoque du discours indirect au discours direct, et cela en milieu de phrase. Ce qui se traduit grammaticalement par le pronom *eowre* « our / notre », ainsi que par un glissement du subjonctif parfait (*preterite subjunctive*) – *onmunden* – au parfait de l'indicatif (*preterite indicative*) – *wærun*<sup>2</sup> :

- (1) *Ɔa cwædon hie þæt hie hie þæs ne onmunden « þon ma þe eowre geferan þe mid þam cyninge ofslægene wærun ».* (ASC 755 A ; Mitchell and Robinson 1992, p. 210)

Then they [the kinsmen] said [that] they themselves did not pay attention to this [i.e. abandoning their lord and fleeing the battle]

<sup>1</sup> Nous avons ainsi une superposition entre « forme » et « sens » – forme au sens de la direction générale du *slipping* et des changements grammaticaux qui l'accompagnent ; et sens dans le cas, en particulier, du « *slipping* par effet de style », qui cherche délibérément à accentuer un effet dramatique.

<sup>2</sup> Selon Traugott (1972, p. 101), la raison qui explique l'usage du subjonctif dans le discours rapporté est la suivante : « L'emploi du subjonctif était [...] généralisé pour indiquer que le locuteur ne s'engageait pas lui-même par rapport à la véracité des faits qui étaient rapportés ; il était par conséquent généralisé à tout discours rapporté » (mes italiques). Cependant, dans son étude sur *cwæðan* et les modes verbaux dans le discours indirect qui suit, Ogura (1991, p. 399) rejette « la généralisation uniforme selon laquelle *cwæðan* était le verbe avec la forme subjonctive », tout en admettant que « l'emploi fréquent de *cwæðan* au parfait [...] était un facteur essentiel dans l'usage du subjonctif dans le discours indirect qui suivait, ainsi que dans l'usage d'auxiliaires de mode ».

« any more than your companions who were killed with the king ». (Swanton 1996)

Puis ils [la parenté] dirent [que] eux-mêmes n'avaient pas prêté attention à cela [i.e. abandonner leur seigneur et fuir la bataille] « pas plus que vos compagnons qui furent tués avec le roi ».

Wrenn observe ici non seulement « un autre trait typiquement familial que l'on trouve dans les sagas [en vieux norrois] », mais il conclut :

Ces qualités stylistiques, que l'on sait, grâce aux sagas, être caractéristiques de la transmission orale, nous poussent à spéculer sur la possibilité que ce texte ait eu, tout comme elles, ses origines dans la récitation et la tradition orale. (1940-1, p. 212)

Mitchell et Robinson (1992, p. 208), eux aussi, ont commenté « la syntaxe spontanée et la liberté dans l'ordre des mots du conte », qui, selon ces auteurs, appuie l'idée selon laquelle « le chroniqueur écrivait une saga perfectionnée par de multiples versions typiques de la tradition orale ». Richman (1986, pp. 285-6) est cependant allé plus loin, en postulant l'existence du *slipping* délibéré ou « *slipping* par effet de style » : « cela ne peut pas être un hasard que l'unique discours direct de tout le récit soit celui de la loyauté », particulièrement parce que « la loyauté inébranlable est le thème et le sujet de la narration dans son ensemble ». Cependant, il faut encore ajouter qu'une éventuelle tradition orale n'est pas une pré-condition nécessaire pour le contrôle et l'insistance sur le sens dans le cas du « *slipping* par effet de style » (en effet, quelle serait alors la fonction du *slipping* dans le discours oral ? probablement la même). Il s'agit plutôt de dire que « *slipping* par effet de style » utilise une technique, le discours direct, qui est particulièrement associée au discours oral ; et en tant que tel, le discours direct peut bien sûr être utilisé délibérément dans des textes écrits, par exemple pour obtenir un effet dramatique, sans toutefois que ces textes aient été transmis oralement.

Le début du compte-rendu du voyage d'Ohthere vers la Mer Blanche, dans le texte en vieil anglais *Orosius* (I, i), révèle un motif similaire. À savoir le *slipping* d'un discours initialement indirect vers un compte-rendu direct d'Ohthere au Roi Alfred :

- (2) *Ohthere sæde his hlaforde, Ælfrede cyninge, þæt he ealra Norðmonna norþmest bude. He cwæð þæt he bude on þæm lande norþweardum wiþ þa Westsæ. He sæde þeah þæt [þæt] land sie swiþe lang norþ þonan, ac hit is eal weste, buton on feawum stowum styccemælum wiciað Finnas, on huntoðe on wintra 7 on sumera on fiscaþe be þære sæ.* (Bately 1980, pp. 13-14)

Ohthere told his lord, King Alfred, that he lived farthest to the north of all the Norwegians. He said that he lived by the western sea in the north part of the land. However, he said that the land extends very much further north ; « but it is all waste, except that Lapps camp in a few places here and there, hunting in winter and fishing in the sea in summer. » (Swanton 1993, p. 63, inverted commas mine)

Ohthere dit à son maître, le roi Alfred, qu'il était le Norvégien établi le plus loin au nord. Il dit qu'il vivait le long de la mer de l'ouest dans la partie nord du pays. Cependant, il dit que le pays s'étendait encore beaucoup plus loin au nord ; « mais tout n'est que désolation, excepté pour les Lapons qui campent dans quelques endroits ici et là, chassant durant l'hiver et pêchant en mer durant l'été ». (mes guillemets)

Kerling (1982, p. 288) observe que « la phrase *ac hit ... sæ* contient un temps présent, sans marque de modalité », ce qui « montre très clairement que cette phrase n'est pas dépendante de la proposition principale qui précède ». Il est donc indiscutable que nous avons un « discours indirect, au subjonctif » au début de ce passage, suivi par un *slipping* se manifestant par *is* et *wiciað*, « là où l'indicatif présent semble représenter les mots d'Ohthere lui-même » (Mitchell 1995, p. 266). En ce qui concerne le temps, Kerling (1982, pp. 288-9) montre comment, dans le passage d'Ohthere, on trouve en règle générale que « après une proposition principale contenant les verbes conjugués *sæde* ou *cwæð*, la forme conjuguée dans la subordonnée complément qui suit est au passé (comme on peut s'y attendre dans le discours indirect) ». Cependant, ceci n'est pas le cas dans la phrase précédant immédiatement la phrase *ac hit ... sæ* ; en effet, on trouve à sa place *sie*, c'est-à-dire le subjonctif présent. Kerling (1982, p. 289) en conclut que « à ce point le narrateur commence à glisser du discours rapporté vers ce que l'on pourrait appeler « discours indirect parallèle », immédiatement suivi par le discours direct » ; ceci, ajoute Kerling, « est une caractéristique stylistique habituellement associée au développement du genre romanesque, ce qui n'est d'ailleurs pas surprenant », étant donné que « le roman anglais et quelques-uns des meilleurs textes de prose en vieil anglais se ressemblent, dans la mesure où ces deux types de prose sont “basés sur l'oral” »<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> L'expression « basé sur l'oral », telle qu'elle est utilisée ici par Kerling (1982, p. 289), fait simplement référence à une tradition d'écriture en prose, allant de l'époque anglo-saxonne jusqu'à aujourd'hui, qui s'appuie sur l'anglais parlé, et utilise donc le discours direct pour obtenir des effets dramatiques ; ce qui, comme nous l'avons dit plus haut, n'est bien sûr pas la même chose que de postuler une transmission orale du texte en question (bien que les deux phénomènes puissent se superposer, comme c'est probablement le cas avec l'interpolation de Cynewulf et Cyneheard). L'étiquette « basé sur le discours oral » devrait donc être utilisée avec prudence dans le contexte médiéval ; il s'agit de clarifier si l'on fait référence à certains moyens

Il est toutefois intéressant de noter que la phrase suivante du compte-rendu d'Ohthere glisse à nouveau vers le discours indirect, puisqu'il y a non seulement une nouvelle proposition principale introductive (*He sæde*), mais aussi le mode subjonctif et le parfait dans la proposition dépendante (*þæt he [...] wolde fandian hu longe þæt land norþrythe læge, oþþe hwæðer ænig mon be norðan þæm westenne bude* (Bately 1980, p. 14)). Tout comme dans le passage d'Ohthere, le compte-rendu de Wulfstan au sujet de son voyage vers la Baltique (*Orosius I, i*) « commence au discours indirect, *Wulfstan sæde þæt he* », puis, « change vers le discours direct, avec l'indicatif présent » (Mitchell 1995, p. 267) :

- (3) *Wulfstan sæde that he gefore of Hæðum, þæt he wære on Truso on syfan dagum 7 nihtum, þæt þæt scip wæs ealne weg yrnende under segle. Weonoðland him wæs on steorbord 7 on bæcbord him wæs Langaland 7 Falster 7 Sconeg, 7 þas land eall hyrað to Denemearcan. 7 þonne Burgenda land wæs us on bæcbord, 7 þa habbað him sylf cyning. [...] Þæt Estland is swyðe mycel, 7 þær bið swyðe manig burh, 7 on ælcere byrig bið cyningc, 7 þær bið swyðe mycel hunig 7 fiscað, 7 se cyning 7 þa ricostan men drincað myran meolc, 7 þa unspedigan 7 þa þeowan drincað medo.* (Bately 1980, pp. 16-17)

Wulfstan said that he travelled from Hedeby and that he was in Truso within seven days and nights, since the ship was running under sail all the way. Wend-land was on his starboard, and to his port was Langeland and Laaland and Falster and Skane ; « and all these lands belong to Denmark. And then to our port was the land of the Burgundians, and they have their own king. [...] Estonia is very large, and there are many towns, and there is a king in every town. And there is very much honey and fishing ; and the king and the richest men drink mare's milk, and the poor and the slaves drink mead. » (Swanton 1993, p. 66, inverted commas mine)

Wulfstan raconta qu'il avait voyagé de Hedeby et qu'il avait atteint Truso en sept jours et sept nuits, car le bateau avait le vent en poupe durant tout le trajet. Wend-land se trouvait [à son]<sup>4</sup> tribord, alors que Langeland et Laaland et Falster et Skane se trouvaient [à son] bâbord ; « et toutes ces contrées appartiennent au Danemark. Puis [à notre] bâbord se trouvait le pays des Burgondes, et ils ont leur propre roi. [...] L'Estonie est très grande, et il y a de nombreuses villes, et il

---

ou techniques utilisés de manière délibérée par l'auteur d'un texte, ou si l'on retrace l'histoire de l'origine et de la transmission d'un texte spécifique.

<sup>4</sup> Usage non courant en français mais important pour la compréhension du texte original et de mon analyse du *slipping* dans ce texte.

y a un roi dans chaque ville. Et il y a beaucoup de miel et de pêche ; et le roi et les hommes les plus riches boivent du lait de jument, et les pauvres et les esclaves boivent de l'hydromel. » (mes guillemets)

Pour être précis, le passage (3) montre à nouveau une sorte de « *slipping* par étapes », c'est-à-dire que plus la proposition principale introductive est laissée en arrière, plus les caractéristiques syntaxiques du discours direct apparaissent dans la narration ; la progression va donc du subjonctif parfait à l'indicatif parfait avec changement de pronom (*bonne Burgenda land wæs us on bæcbord*), pour aboutir à l'indicatif présent. C'est pour cette raison que Richman (1986, p. 282) postule un cas de « *slipping* par inadvertance » dans l'interpolation de Othhere et Wulfstan : « La seule raison expliquant le *slipping* dans de tels passages semble être l'incapacité à maintenir le discours indirect ».

Finalement, dans la *Life of St. Eugenia* (tirée des *Lives of Saints* d'Ælfric), Moloney (1979, pp. 499-500) trouve aussi plusieurs exemples de *slipping*. Parfois « le discours direct coïncide avec le début d'une nouvelle phrase », et parfois « le changement d'une forme de discours à une autre a lieu au milieu d'une phrase. Néanmoins, dans toutes ces phrases, le changement est abrupt et inattendu. De plus, l'équivalent latin a recours dans chacun des cas au discours direct d'un bout à l'autre ». Ceci est un point important. En effet, le *slipping* peut non seulement être décrit comme « une caractéristique du style narratif d'Ælfric », puisque ce phénomène a lieu dans quatre autres *Lives*<sup>5</sup>, mais, par-dessus tout, l'association de ces deux modes de discours semble avoir été « l'usage accepté parmi les auteurs anglo-saxons » reflétant une « tradition locale », ce qui amène Moloney – en suivant Wrenn – à conclure que « la flexibilité révélée par cette caractéristique est peut-être plus typique de la langue parlée qu'écrite ». Moloney (1979, p. 499) et Richman (1986, p. 291) inventorient quatre exemples de *slipping* dans la *Life of St. Eugenia*, dont deux seront présentés en détail ici.

Trois ans après sa conversion et au moment de la mort du supérieur du monastère, Eugenia, déguisée en homme, fut choisie par la congrégation « comme leur abbé, pour sa vie dévote, et [ils] ne savaient pas qu'elle était une femme pendant tout ce temps ». Décidant d'en faire un exemple pour chacun d'entre eux, « le Souverain Tout-Puissant lui accorda le pouvoir de soigner les hommes infirmes ». L'une des nombreuses personnes qui lui rendirent visite fut la veuve fortunée Melantia, qui non seulement voulait être soignée de sa « longue fièvre » mais qui, croyant qu'Eugenia était « un jeune homme », la couvrit aussi de présents dans l'espoir d'en faire son amant (Skeat 1881-1900, vol. I, p. 33) :

<sup>5</sup> Celles-ci sont, en plus de la *Life of St. Eugenia*, la *Passion of St. Julian and his Wife Basilissa*, la *Passion of Saint Sebastian*, les *Forty Soldiers*, *St. Swithhun*, ainsi que *The Maccabees* ; pour plus de détails, voir annexe A.

- (4) *Heo bæd þá eugenian . þæt heo hí geneosode .  
and ongan hyre sæcgan hyre sweartan gepohtas .  
cwæð þæt heo wære wydewe on þam geare .  
and hyre wer læfde unlytele æhta  
on lande . and on feo . and ón fore-wyrcendum .  
and unc næs gemæne . man on ðysum lyfe .  
Nu is mín mod awend mycclum to ðe .  
þæt þu hlaford beo þæra æhta and mín. [...]  
(Skeat 1881-1900, vol. I, p. 34)*

She then besought Eugenia to visit her,  
and began to speak to her her dark thoughts,  
saying that she had been a widow for a year,  
and her husband had left her not a little property  
in land and in cattle, and in domestic servants ;  
« and we two had » (said she)<sup>6</sup> « no communion in this life.  
Now is my mind much inclined towards thee,  
that thou mayst be lord of my goods and of me. [...] »  
(Skeat 1881-1900, vol. I, p. 35)

Elle implora ensuite Eugenia de lui rendre visite,  
et commença à lui parler de ses sombres pensées,  
disant qu'elle était veuve depuis une année,  
et que son mari ne lui avait pas laissé peu de biens  
que ce soit en terre et en bétail, ou en serviteurs ;  
« et nous deux n'avions » (dit-elle)<sup>6</sup> « rien en commun dans cette vie.  
Maintenant mon esprit est si bien disposé envers toi,  
que tu pourrais devenir le seigneur de mes biens et de ma personne.  
[...] »

La réponse d'Eugenia aux avances de Melantia fut que, bien qu'assez plaisants, les désirs terrestres peuvent plus souvent qu'à leur tour « apporter la peine à ceux qui les aiment le plus ». Sur quoi « la femme impudique embrassa la jeune fille pure, désirant ainsi la pousser à un adultère honteux » (Skeat 1881-1900, vol. I, p. 35) :

- (5) *Hwæt ða eugenia . hí gebletsode .  
and cwæð to ðære sceande . þæt heo soðlice wære  
galnysse ontendnyss . and gramena mæge .  
þeostra gefæra . and mid sweartnysse afylled .  
Deaðes dohtor and deofles fætels .  
Habban þine æhta þine gelican .*

<sup>6</sup> A noter que le « said she / dit-elle » a été ajouté par Skeat dans sa traduction en anglais moderne, et n'a, en réalité, aucun équivalent dans le texte en vieil anglais.

*wé habbað ealle ðing mid þam ælmihtigan drihtne .  
 Ðá wearð melantia micclum of-sceamod. [...]*  
 (Skeat 1881-1900, vol. I, p. 34)

Lo ! then Eugenia blessed herself,  
 and said, to her shame, that she verily was  
 a kindler of lust, a child of wrath,  
 a companion of darkness, and filled with blackness,  
 a daughter of death, and the devil's vessel.  
 « Let them that are like thee possess thy goods,  
 we possess all things together with Almighty God. »  
 Then was Melantia greatly ashamed [...].  
 (Skeat 1881-1900, vol. I, p. 35)

Voyons ! puis Eugenia se signa,  
 et dit, à sa grande honte, qu'en vérité elle  
 suscitait le feu du désir, qu'elle était une enfant de la colère,  
 une compagne de la nuit, et remplie d'obscurité,  
 une fille de la mort, et le récipient du diable.  
 « Laissons ceux qui sont comme toi posséder tes biens,  
 nous possédons toutes choses ensemble avec Dieu Tout-Puissant ».  
 Melantia se sentit alors extrêmement honteuse [...].

Grammaticalement, ces deux cas de *slipping*, mis en évidence par les guillemets dans la traduction de Skeat, partagent un mouvement du discours indirect au discours direct marqué par un changement de pronoms. En (4) nous avons en plus un changement du subjonctif à l'indicatif, en (5) du passé au présent. Finalement, il est important de souligner que l'exemple (5) met également en évidence l'ordre des mots V(erbe) S(ujet) caractéristique des directives dans le discours direct<sup>7</sup>.

Le brusque *slipping* en (4) pourrait peut-être s'expliquer par la volonté de Melentia d'accentuer, dans son effort quasi désespéré de gagner les faveurs d'Eugenia, le fait qu'elle et son mari n'avaient vraiment rien en commun dans cette existence ; mais, peut-être qu'il ne s'agit de rien de plus que d'un « *slipping* par inadvertance ». L'exemple (5), par contraste, est à mon point de vue un exemple non-équivoque de « *slipping* par effet de style » – selon la terminologie de Richman, bien qu'il ne discute pas la *Life of St.Eugenia*. Eugenia exprime clairement son dégoût face à la tentative de séduction de Melentia, le dégoût étant à son comble lorsqu'elle rejette absolument l'offre de fortune et de richesses de Melentia. Le *slipping*, en passant du discours indirect au discours direct qui est plus immédiat et

<sup>7</sup> Voir Fries 1976, p. 148 ; MacLaughlin 1983, pp. 55-6 ; et Mitchell 1985, § 3897, qui fait également une liste des exceptions dans l'ordre des mots V (S) dans les directives du discours direct.



vivant, souligne ainsi les aspects les plus dramatiques et importants du passage, c'est-à-dire le refus véhément et la fermeté d'Eugenia<sup>8</sup>.

Les passages (1) à (5) ont illustré les points suivants : premièrement, il existe un grand nombre de manifestations grammaticales de *slipping* en vieil anglais (en particulier, de temps, de mode, de pronoms et d'autres déictiques, ainsi que d'ordre des mots). Deuxièmement, même si seulement une ou deux de ces caractéristiques grammaticales est présente dans un passage spécifique du discours, cela est habituellement suffisant pour localiser et établir de manière non-équivoque un *slipping*. Troisièmement, en raison des points un et deux, il peut y avoir un « *slipping* par étapes », où initialement seule une caractéristique grammaticale glisse, puis une autre, et ainsi de suite. Quatrièmement, presque tous les auteurs modernes ayant écrit sur le *slipping* en vieil anglais ont postulé l'existence d'une tradition ou d'une origine du phénomène dans la langue orale – que ce soit en termes de recours délibéré aux « mots parlés » de la part de l'auteur à des fins dramatiques, ou en termes d'une possible transmission orale d'un texte, ou pour ces deux raisons. Et finalement, Richman (1986) pose une distinction entre « *slipping* par inadvertance » et « *slipping* par effet de style ». Alors que cette distinction semble relativement claire dans certains cas, elle ne l'est cependant pas dans toutes les situations.

En conclusion il faut souligner que le *slipping* ne se restreint bien sûr pas aux trois textes discutés ci-dessus. Richman (1986, p. 291), dans une annexe de son article sur le « *slipping* par effet de style », offre un tableau résumant plus d'une vingtaine de textes en vieil anglais où les changements grammaticaux marquant un *slipping* peuvent être identifiés (il mentionne d'ailleurs les catégories de « personne », « temps et mode », et « démonstratifs », mais n'inclut malheureusement pas l'ordre des mots) ; parmi ceux-ci, on trouve des textes bien connus comme le *Boethius* et *Gregory's Pastoral Care* d'Alfred, ainsi que *Beowulf*, *Elene*, le *Old English Heptateuch* et la traduction par l'évêque Waerferth des *Dialogues* de Gregory ; les *Lives of Saints* d'Ælfric sont au sommet du « classement », avec dix

<sup>8</sup> Sur la base de preuves statistiques et d'une comparaison avec les textes-sources, Waterhouse (1976), découvre qu'Ælfric, dans ses *Lives of Saints*, exploitait délibérément les possibilités du discours direct *versus* indirect à des fins didactiques, à savoir en ayant fréquemment recours au discours direct pour les « bons personnages », les rendant ainsi plus efficaces sur le plan dramatique, et en citant les « mauvais personnages » de manière indirecte, affaiblissant ou minimisant ainsi leur impact dramatique. Moloney (1982), par contraste, non seulement remet en question « l'équation présumée selon laquelle Ælfric recourt au discours direct et indirect respectivement avec les bons et les mauvais personnages », mais découvre de manière générale beaucoup d'irrégularités dans l'emploi du discours direct et indirect dans les *Lives of Saints* globalement. Alors que dans la *Life of St. Eugenia*, une histoire avec comparativement peu de discours direct, Ælfric utilise clairement le discours direct « pour mettre l'accent sur les parties les plus significatives de la narration », cela n'est pas le cas, selon Moloney, pour le recueil dans son ensemble : « on ne peut accepter que comme une éventualité le fait que les formes du discours dans les *Lives* d'Ælfric puissent avoir été choisies avec des objectifs dramatiques (que ce soit pour différencier les personnages ou pour accentuer des événements significatifs) ; il faut ainsi déterminer dans chaque cas si cela est vrai » (Moloney 1982, pp. 13-14 et 18-19).

exemples, confirmant ainsi l'hypothèse de Moloney selon laquelle le *slipping* peut être considéré comme une caractéristique du style narratif d'Ælfric. Les textes de loi anglo-saxons, cependant, sont totalement absents de la liste de Richman (voir plus loin, annexe A)<sup>9</sup>.

## (II)

Pour commencer, une discussion du *slipping* dans les textes de loi nécessite quelques observations à propos de la syntaxe et du style de ces documents.

La plupart des phrases au contenu juridique dans les textes de loi anglo-saxons peuvent être classées, dans les grandes lignes, en deux catégories : les directives et les séquences *if-then* (« si-alors »)<sup>10</sup>. Un exemple de directive est une proposition principale simple (marquant ou non une modalité déontique) contenant un ordre, une règle, un principe juridique, ou quelque chose de similaire<sup>11</sup> :

(6) *Biscopas word 7 cyninges sie unlægne buton aþe.* (Wihtréd 16)

The word of the bishop and the king without an oath is to be incontrovertible.

La parole de l'évêque et du roi doit être irréfutable sans serment.

Les phrases avec une structure *if-then* explicite, ou du moins sous-jacente – dans lesquelles l'une des parties de la phrase mentionne un crime qui doit avoir été commis ou une condition à remplir pour que l'autre partie de la phrase, contenant la sanction, soit mise en œuvre – étaient très largement utilisées dans les textes de loi anglo-saxons. L'expression syntaxique la plus évidente et la plus élémentaire de cette stratégie *if-then* est une simple proposition adverbiale de condition, suivie par la proposition principale contenant la sanction/l'injonction la plus appropriée :

(7) *Gif mon ungewintrædne wifmon to niedhæmede geðreatige, sie ðæt swa ðæs gewintredan monnes bot.* (Alfred 26)

<sup>9</sup> Pour d'autres exemples de *slipping* en vieil anglais, voir aussi Gorrell 1895, pp. 477-82 et Visser 1963-73, vol. II, § 832.

<sup>10</sup> Pour une discussion plus détaillée des caractéristiques syntaxiques et stylistiques des lois anglo-saxonnes, voir Hiltunen 1990, pp. 19-48 ; Schwyter 1998 ; Wormald 1999, ch. 5.

<sup>11</sup> Toutes les citations en vieil anglais sont tirées de Liebermann 1898-1916, vol. I, et la traduction en anglais moderne, sauf indications contraires, est tirée de Whitelock 1979. Pour la description et la datation des manuscrits individuels, voir Ker 1957. Une chronologie générale des législations anglo-saxonnes se trouve plus loin, dans l'annexe B.

If anyone rapes a girl not of age, that is to be the same compensation as for an adult.

Si quelqu'un viole une fille qui n'est pas majeure, la compensation doit être la même que pour une adulte.

Il y a bien sûr d'innombrables variations possibles sur ces thèmes de base, par l'addition de subordination et/ou de coordination de divers syntagmes ou propositions. L'une de ces variantes est la combinaison d'une directive et d'une séquence *if-then* :

- (8) *Ciricsceattas sin agifene be sce. Martinas mæssan ; gif hwa ðæt ne gelæste, sie he scyldig LX scill. 7 be XIIfealdum agife þone ciricsceat.* (Ine 4)

Church-scot is to be given by Martinmas ; if anyone does not discharge it, he is to be liable to 60 shillings and to render the church-scot twelve-fold.

La contribution ecclésiale (*Church-scot*) doit être versée au plus tard à la St. Martin (*Martinmas*) ; si quelqu'un ne s'en acquitte pas, il devra payer 60 shillings et devra rendre l'équivalent de douze fois la contribution ecclésiale.

Cependant, les exemples (6) à (8) ont tous en commun le fait de relever du discours *direct* et reflètent ainsi des citations *directes* des conditions juridiques en question. Toutefois, les directives *indirectes*, comme en (9), et les séquences *if-then indirectes*, comme en (10) – dépendant habituellement d'une proposition principale énonçant l'intention du législateur, telle que par exemple *riht is, we cwædon*, ou d'autres – sont aussi présentes dans les textes de loi ; ici, le matériau effectivement juridique apparaît sous forme de discours *indirect* :

- (9) *Ærest we bebeodað, þætte Godes ðeowas hiora ryhtregol on ryht healdan.* (Ine 1)

First we enjoin that the servants of God rightly observe their proper rule.

Nous recommandons d'abord que les serviteurs de Dieu respectent bien leur propre règle.

- (10) *7 we cwædon be urum þeowum mannum [þam] þa men hæfdon, gif hine man forstæle, þæt hine man forgulde mid healfan punde.* (VI Æthelstan 6.3)

And concerning our slaves, we pronounced to those who owned slaves that, if anyone were to steal a slave, half a pound was to be paid for him.

Et concernant nos esclaves, nous avons déclaré à ceux qui en possédaient que, s'il advenait qu'un esclave soit volé, il faudrait payer une demi-livre pour lui.

L'exemple (9) est simple, et de ce fait non-problématique ; le discours indirect complexe de l'exemple (10), par contraste, nécessite une analyse attentive. Bien que parfois dissimulé par la (sur)punctuation de Liebermann (j'ai à cet égard remplacé les deux points de Liebermann après *hæfdon* par une virgule), deux critères importants concernant le discours indirect déjà rencontrés plus haut – le temps verbal et l'ordre des mots – se retrouvent aussi dans l'exemple (10) ci-dessus :

1. le parfait dans la protase de la conditionnelle (ouverte) ainsi que dans l'apodose, quand toute la séquence *if-then* est précédée d'un verbe introductif au parfait ;
2. l'ordre des mots *þæt* + S V dans l'apodose (l'ordre des mots le plus courant dans les directives directes étant de loin V (S) ; voir les composants *then* directs dans les exemples (7) et (8), ainsi que la directive directe en (5) ci-dessus).

Comme nous l'avons vu ensuite dans les exemples (1) à (5), la personne et/ou le mode sont des critères utiles pour définir les assertives et directives indirectes par opposition à directes, bien qu'aucun ne puisse être appliqué ici puisque, premièrement, un sujet à la troisième personne dans le discours direct reste inchangé au discours indirect et, deuxièmement, tous les codes associés au règne d'Æthelstan montrent une tendance très prononcée à recourir de toute manière au subjonctif dans la protase, ainsi que dans l'apodose (voir Schwyter 1998, pp. 209-11).

Une difficulté supplémentaire pour un/e lecteur/rice du 21<sup>ème</sup> siècle vient du fait que, au contraire de l'anglais moderne et du français moderne (« we pronounced [...] that, if [...] » / « nous déclarons [...] que, si [...] »), le vieil anglais évite de manière relativement régulière la co-occurrence immédiate de deux conjonctions de subordination dans le discours indirect complexe. « L'agencement régulier en vieil anglais », écrit Mitchell (1985, § 1978), « consiste en une proposition subordonnée [ici une conditionnelle] précédant toute la proposition nominale incluant *þæt* [...] ». En fait, Mitchell ne cite qu'un seul exemple d'une séquence *þæt gif* non-idiomatique (dans le chapitre 24.43 de l'Évangile selon St. Matthieu, Cambridge, Corpus Christi College, Ms 140) et il l'impute à une influence latine. Dans les textes *Iudicium Dei* IV-VIII – un recueil de liturgies d'ordalies anonymes et d'origines latines, dont certaines furent transcrites ou traduites en vieil anglais (Liebermann 1898-1916, vol. I, pp. 401-29) – on rencontre plusieurs exemples similaires qui sont bien sûr tous directement influencés par la tradition latine (voir, par exemple, *Iudicium Dei* IV 4.4

ou VIII 2.1). Cependant, on ne peut certainement pas approuver l'idée de Gorrell (1895, pp. 346-8, 466) selon laquelle, dans les propositions nominales complexes en vieil anglais, la position de la conjonction *þæt* avant la proposition subordonnée était « naturellement d'occurrence fréquente » ou, dans le cas où la subordonnée était une proposition adverbiale de condition, la position de *þæt* avant la protase était « assez courante » (voir aussi Traugott 1992, pp. 238-9).

En dépit de la ponctuation trompeuse de Liebermann, le temps verbal et l'ordre des mots permettent d'affirmer que la séquence *if-then* en (10) est au discours indirect ou dépendant, dépendant bien sûr de la proposition principale introductive *we cwædon*. Cependant, lorsque nous observons un passage plus long, comme les chapitres d'ouverture des lois de Gratelý du roi Æthelstan, quelques difficultés peuvent apparaître pour la classification de certaines propositions comme discours indirect ou direct :

(11) *Æþelstanes geræ[d]nesse*<sup>12</sup>. (II Æthelstan Inscription)

Æthelstan's ordinance.

Arrêt d'Æthelstan.

*Ærest þæt mon ne sparige nænne þeof þe æt hæbbendre honda gefongen sy, ofer XII winter 7 ofer eahta peningas.* (II Æthelstan 1)

First, that no thief is to be spared who is caught with the stolen goods, [if he is] over twelve years and [if the value of the goods is] over eight pence.

Premièrement, qu'aucun voleur qui est pris avec des biens volés ne doit être épargné, [s'il est âgé] de plus de douze ans et [si la valeur des biens est] de plus de huit pence.

*7 gif hit hwa do, forgylde ðone þeof be his were – 7 ne beo þam þeofe no ðe geþingodre – oþþe hine be þ[am] geladie.* (II Æthelstan 1.1)

And if anyone does spare one, he is to pay for the thief with his wergild – and the thief is to be no nearer a settlement on that account – or to clear himself by an oath of that amount.

Et si quelqu'un en épargne un, il doit payer pour le voleur avec sa propre caution (*wergild*) – et le voleur n'en sera pas quitte pour autant – ou doit s'acquitter lui-même en promettant ce montant.

<sup>12</sup> Cet intitulé se trouve uniquement dans le Textus Roffensis ; dans le Cambridge, Corpus Christi College, MS 383, le titre est *Be þeofum*.

*Gif he hine þonne werian wille oððe oðfleo, ðonne ne sparige hine mon [æ̅r ðam oðer æfter]<sup>13</sup>. (II Æthelstan 1.2)*

If, however, he [the thief] wishes to defend himself or to escape, he is not to be spared [whether younger or older than twelve].

Si, cependant, il [le voleur] souhaite se défendre ou s'échapper, il ne doit pas être épargné [qu'il ait plus ou moins de douze ans].

*Gif mon ðeof on carcerne gebringe, ðæt he beo XL nihta on carcerne, 7 hine mon ðonne lyse ut mid CXX scll' ; 7 ga sio mægþ him on borh, ðæt he æfre geswice. (II Æthelstan 1.3)*

That, if a thief is put into prison, he is to be in prison 40 days, and he may then be redeemed with 120 shillings ; and the kindred are to stand surety for him that he will desist for ever.

Que, si un voleur est mis en prison, il doit y rester 40 jours, et il pourra alors être acquitté moyennant une somme de 120 shillings ; et la parenté doit se porter garante, qu'il renoncera pour toujours à voler.

*7 gif he ofer ðæt stalige, [þonne, CCCC 383] forgildon hy hine be his were oþþe hine eft ðær inne gebringan. (II Æthelstan 1.4)*

And if he steals after that, [then] they are to pay for him with his wergild, or to bring him back there.

Et s'il vole après cela, [alors] ils doivent payer pour lui avec sa caution, ou le ramener là-bas.

Avant d'examiner le passage (11) dans son ensemble, il faut mentionner que dans II Æthelstan 1.3, j'ai ajouté un *That* (« Que ») initial à la traduction de Whitelock. Withelock, dans son *English Historical Documents* (1979), traite une proposition-*þæt* (= proposition introduite par *þæt*) comme indirecte uniquement lorsqu'elle est immédiatement précédée par un mot-régissant (voir sa traduction de VI Æthelstan 6.3, mon exemple (8)). Lorsqu'une proposition-*þæt* se trouve à une distance plus grande du mot-régissant ou est interrompue par des citations directes, Whitelock intègre celle-ci dans une proposition principale (comme en II Æthelstan 1.3) – un procédé de traduction que Mitchell (1997, p. 128) a jugé parfaitement « légitime [...] pour une traduction en anglais moderne ». De manière intéressante, et bien que sans relation aucune avec Whitelock, les motifs dans le *Quadripartitus*, un recueil de lois anglo-saxonnes en latin datant d'après la Conquête (voir Liebermann 1892 ;

<sup>13</sup> Omis dans le *Textus Roffensis* ; seulement dans Cambridge, Corpus Christi College, MS 383, et London, British Library, MS Cotton Otho B.xi.

Wormald 1994 ; Wormald 1999, pp. 236-44), sont en quelque sorte similaires, bien que beaucoup moins uniformes et avec en général une plus grande tendance à ignorer complètement la conjonction *þæt* du vieil anglais<sup>14</sup>. Un dernier mot sur les pratiques de traduction : Liebermann, dans l'ensemble, suit de manière très proche l'ordre des mots du vieil anglais (« Wort für Wort, sogar die Flexion nachahmend » ; 1898-1916, vol. I, p. vii). Il peut se le permettre, puisque la conjonction dans une proposition complexe indirecte peut, en allemand, suivre soit la structure du vieil anglais, soit celle de l'anglais moderne (*Duden : Die Grammatik* 1984, § 1285).

Pour revenir à la syntaxe du vieil anglais dans le passage (11) cité ci-dessus, et dans lequel il n'y a malheureusement aucun changement de temps, de mode ou de personne, ni d'autres expressions déictiques, il semble que l'ordre des mots soit le seul critère restant qui permette de distinguer les directives indirectes des directives directes :

- **II Æthelstan 1** : *þæt* + S V, ce qui en fait une directive indirecte, probablement dépendante du mot introductif *ærest*<sup>15</sup> ;
- **II Æthelstan 1.1** et **II Æthelstan 1.2** : ces deux séquences *if-then* ont respectivement l'ordre V et V S dans l'apodose, ce qui suggère une citation directe des édits de Grately et donc un discours direct ;
- **II Æthelstan 1.3** : à nouveau *if-then*, mais cette fois nous avons *þæt* + S V dans l'apodose, ce qui suggère un discours indirect, suivi par une deuxième directive, V S, clairement dans un discours direct – l'ordre des mots du discours direct fait même l'impasse sur le plus courant S V après *and* « et » (voir Mitchell 1985, § 905) ;
- **II Æthelstan 1.4** : une autre séquence *if-then*, à nouveau dans un discours direct avec V S et V dans l'apodose.

L'ordre des mots, pour autant que l'on puisse s'y fier en tant que seul critère encore valable, ne nous montre donc pas seulement que nous avons un discours indirect dans II Æthelstan 1 et, beaucoup plus tard, dans la séquence *gif...þæt* dans II Æthelstan 1.3, dépendant probablement encore de *ærest* dans II Æthelstan 1. Mais nous observons également une proportion importante de *slipping* avec des allers et retours entre discours direct et indirect.

<sup>14</sup> Dans II Æthelstan 1, la conjonction *ut* apparaît, comme c'est le cas dans la première phrase de VI Æthelstan 6.3. Dans II Æthelstan 1.3, II Æthelstan 6.1, la phrase ultérieure dans VI Æthelstan 6.3 et même dans II Æthelstan 6, qui est introduite avec *Ond we cwædon* traduite par *Decreuimus etiam*, les propositions nominales en vieil anglais étaient traduites par des propositions principales latines.

<sup>15</sup> Mitchell (1985, § 1951) écrit : « Les assertions et requêtes indirectes peuvent dépendre d'un verbe, d'un nom, d'un adjectif, ou d'une préposition, ou peuvent être anticipées par un pronom ou un adverbe ».

Ainsi, lorsque l'ordre des mots diffère dans les propositions directes par opposition aux indirectes en (11), il est impossible que *þæt* fonctionne comme un adverbe signifiant *then* « puis », de telle manière que *gif...þæt* serait en quelque sorte un parallèle à *gif...þonne*, que l'on trouve fréquemment dans les textes de loi (voir Bosworth et Toller 1898, p. 1032, « très courant dans les chartes », et la mention par Mitchell (1985, § 2480) de l'adverbe *þæt* dans les chartes). L'ordre des mots exclut également que *þæt* fonctionne comme élément sémantiquement vide, comme le suggère Watts (1983, pp. 18-23), bien que les arguments de Watts soient principalement sémantiques et non syntaxiques, ou encore la possibilité que *þæt* (à l'origine un démonstratif) introduise le discours direct, comme dans les évangiles et comme dans certains écrits d'Ælfric (voir Gorrell 1895, pp. 350-1, 482 ; Mitchell 1985, §§ 1940-1 ; Ogura 1988, pp. 88-105)<sup>16</sup>. Deux points doivent être ajoutés ici. Premièrement, l'argument de l'ordre des mots se trouve renforcé par le fait qu'il existe des séquences *if-then* dans les textes de loi, dans lesquels un *we cwædon* introductif (ou un élément similaire) est suivi par une citation directe des édits, c'est-à-dire, clairement au discours direct avec V S dans l'apodose, comme dans l'exemple suivant – tiré lui aussi du code de Graty d'Æthelstan – qui fait partie d'une longue liste de conditions introduites sommairement par *ond we cweðað* :

(12) *Syxtē : Gif hwa æt þeofe medsceat nime 7 opres ryht afylle, beo he his weres scyldig. (II Æthelstan 17)*

Sixthly : If anyone accepts a bribe from a thief and ruins the rights of another, he is to be liable to pay his wergild.

Sixièmement : Si quelqu'un accepte un pot-de-vin de la part d'un voleur et viole les droits d'un autre, il devra s'acquitter du paiement de sa propre caution.

Dans des exemples tels que celui-ci, les éditeurs devraient peut-être séparer l'introduction de la proclamation par deux points, ceci afin de différencier le discours direct du discours indirect. Le second point est le suivant : l'influence directe du latin *quia* est l'explication la plus plausible pour les textes de vieil anglais mentionnés ci-dessus, dans lesquels *þæt* introduit de manière claire et non-équivoque le discours direct (Mitchell 1985, §§ 1940-1 ; voir aussi Richman 1986, p. 281) ; cependant, dans le cas des textes de loi anglo-saxons, on peut exclure cette explication avec assurance (Schwyter 1996, p. 17)<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Pour un passage comparable, voir le fragment de IV Æthelstan – bien que Liebermann (1898-1916, vol. III, p. 112) questionne l'authenticité du préambule fragmentaire (duquel les énoncés dans IV Æthelstan 6.1 et IV Æthelstan 6.2c dépendent) et de IV Æthelstan 6.2b, étant donné qu'ils n'ont pas été traduits dans le *Quadripartitus*.

<sup>17</sup> Mitchell (1985, § 1941), paraphrasant Delbrück, émet cependant une interrogation à propos de la théorie de l'influence latine, ou, du moins, de l'influence latine en tant que cause unique : la



Je suis bien sûr conscient qu'il y avait moins d'homogénéité dans l'ordre des mots en vieil anglais qu'il n'y en a en anglais moderne (bien que des études récentes utilisant la grammaire transformationnelle de Chomsky aient considérablement réduit le degré de variabilité qui puisse être postulé pour le vieil anglais) et que j'applique ici la distinction S V – V S de manière plutôt rigide, en particulier pour les cas où il n'y a pas de conjonction *þæt*<sup>18</sup>. Stockwell et Minkowa (1991) résument la question de la manière suivante : « Il semble y avoir peu de raisons de douter que la position finale du verbe conjugué dans la proposition ait été associée à la subordination en vieil anglais. Mais à la différence de l'allemand et du néerlandais modernes, cet association n'a jamais été catégorique (du moins en surface) ». Ils concluent : « Quelle que soit l'origine de la structure du verbe en troisième position [i.e. ADV/COMP + SUJET + V-CONJUGUÉ], c'est cet ordre qui à la fois marque la subordination et anticipe la syntaxe future de l'anglais » (Stockwell et Minkowa 1991, pp. 374 et 381).

Pour compliquer encore les choses, il existe des exemples de propositions introduites par *þæt* dans les codes législatifs où l'ordre des mots est, de manière non-équivoque, celui du discours indirect, mais où l'éventuel mot introductif est soit très éloigné de la proposition qui en dépend, soit ne peut pas être trouvé du tout, excepté peut-être dans le préambule du texte de loi en question. Le chapitre III Edgar 7.3 illustre ce point :

- (13) *Ʒ gesece se æbæra ðeof ðæt þæt he gesece, oþþe se ðe on hlafordsearwe gemet sie, þæt hi næfre feorh ne gesečen. (III Edgar 7.3)*

And that no matter what refuge the proved thief, or the man who is discovered in treason against his lord, may reach, they are never to save their lives. (Légèrement modifié à partir de Whitelock (1979) en ajoutant un *that* « que » initial)

---

construction *þæt* + discours direct, écrit-il, « pourrait être d'origine germanique, représentant alors une première étape dans le développement du discours indirect ». L'argument de l'origine germanique me semble toutefois difficile à soutenir pour des raisons chronologiques : pourquoi est-ce qu'Ælfric devrait utiliser *þæt* comme marqueur introductif du discours direct, mais non, par exemple, Alfred ? Quant à l'argument de l'influence latine, il est appuyé non seulement par les évidentes « connections » latines de textes tels que les évangiles ou les homélies d'Ælfric, mais il est également à mettre en parallèle avec le gallois médiéval (voir Poppe dans le présent recueil).

<sup>18</sup> Pour un panorama des différentes opinions sur la variabilité – ou le manque relatif de celle-ci – de l'ordre des mots en vieil anglais, voir, par exemple MacLaughlin 1983, pp. 66-79 ; Traugott 1992, pp. 273-81 ; Denison 1993, pp. 29-30 ; Lass 1994, pp. 221-4 ; Koopman 1995 ; Pintzuk 1995 ; Fischer et al. 2000, pp. 49-53.

Et que peu importe quel refuge celui qui s'avère être un voleur, ou l'homme qui est découvert en train de trahir son maître, puissent trouver, ils ne doivent jamais avoir la vie sauve.

La disposition (la condition exprimée par l'inversion du V<sup>19</sup>) montre un ordre des mots dépendant (*þæt* + S V) dans la proposition de sanction et pourrait peut-être encore dépendre de la séquence introductive *þæt is þonne þæt ic wille* située tout au début du code (III Edgar 1.1), même si dans le cas de III Edgar 7.3, cela voudrait dire que la disposition dépendante en question est « éloignée » d'environ quatorze chapitres ou sous-chapitres au-delà de la proposition principale introductive potentielle. Il existe beaucoup d'autres exemples similaires que l'on peut trouver dans les textes de loi (voir par exemple II Æthelred 3.2 et III Æthelred 14 ; ou II Cnut 26, qui répète III Edgar 7.3).

Ce type de cas présente donc une singularité syntaxique, du moins aux yeux des lecteurs modernes, à savoir une proposition conditionnelle suivie par une proposition nominale, mais aucune proposition principale – du moins pas à une distance raisonnable. Mitchell (1985, §§ 1972-5) postule que « les propositions nominales se trouvent occasionnellement sans proposition principale », ce à quoi il ajoute dans une publication plus récente (Mitchell 1997, pp. 125-7), une liste des « constructions en association avec lesquelles la non-expression de la proposition principale a été détectée », soit « les propositions introduites par *þæt* [« that / que »] ; *hu* [« how / comment »] ; des questions de liaison introduites par *hwæþer* [« whether / si »] ; des questions introduites par des mots interrogatifs ; des réponses à des questions-*hwy* [« why / pourquoi »] ; des exclamations ; des souhaits ; et des propositions conditionnelles ». Mais Mitchell ajoute immédiatement un mot d'avertissement :

Le problème a très certainement été inventé par les chercheurs modernes, qui, égarés par leurs propres attentes linguistiques, détectent des hiatus à des endroits où Alfred, Ælfric et Wulfstan auraient été moins enclins à en détecter, ou n'auraient même pas été conscients qu'il manquait quelque chose.

Il continue avec l'intéressante observation (étayée par des exemples tirés de Caxton à Washington Irving) selon laquelle, par exemple, les têtes de chapitre introduites par *That* n'ont pas survécu au-delà de la période du vieil anglais, alors que les têtes de chapitre introduites par *How* ont survécu. Quoiqu'il en soit, l'ordre des mots, même si c'est le seul critère applicable, suggère à mon avis le glissement apparemment spontané du discours indirect au discours direct, et vice-versa, dans des passages tel que l'exemple (11).

<sup>19</sup> Aucune conjonction de subordination n'introduit la proposition conditionnelle ; en lieu et place il y a une inversion, à savoir l'ordre des mots V[subjonctif] S (voir Mitchell 1985, §§ 3678-83 ; Mitchell et Robinson 1992, § 179.7).

## (III)

Dans sa célèbre *Old English Syntax*, Mitchell (1985, §§ 1946-8) écrit qu'il a aussi trouvé « des exemples occasionnels dans lesquels la transition [du discours indirect au discours direct] a lieu, parfois violemment, à l'intérieur d'une courte phrase ». Mais il conclut : « Le cas le plus commun est celui d'une transition graduelle et souvent partielle du discours indirect au discours direct, alors que le verbe introductif est laissé de plus en plus loin en arrière ». Dans les textes de loi, particulièrement dans celui d'Æthelstan et dans une moindre mesure dans quelques documents plus tardifs, il y a un mouvement considérable de va-et-vient entre discours indirect et direct. En d'autres mots, le processus a lieu dans les *deux* sens, et non seulement du discours indirect au discours direct avec une distance croissante par rapport à la proposition régissante – pour autant qu'il y en ait une en-dehors du préambule, bien sûr.

Est-ce que le *slipping* est donc nécessairement un signe de « style narratif » ? Et est-il utilisé « par effet de style » plutôt que « par inadvertance », cela afin de mettre en évidence les passages les plus importants, les plus pénétrants et les plus dramatiques du discours ? Le style des textes de loi n'est bien sûr ni vif ni dramatique, ce qui m'amène à remettre en question le qualificatif « basé sur l'oral », non seulement dans le sens d'un usage délibéré du discours direct pour accentuer les effets dramatiques, mais surtout par rapport à une possible transmission orale des lois. En effet, la distribution chronologique des incidences de *slipping* ne correspond pas à cette logique : il n'existe pas un seul cas de *slipping* dans les trois codes du Kent du septième siècle (la première occurrence, isolée, de *slipping* – du discours indirect au discours direct – se trouve dans le texte de loi d'Alfred le Grand, chapitre 5, dans une longue énumération des conditions concernant les sanctuaires religieux), certainement la période où l'on s'attendrait plus à trouver des éléments caractéristiques du discours oral que dans les législations ultérieures. Aux dixième et onzième siècles, par contre, alors que l'existence des *scriptoria* royales, ainsi que d'une alphabétisation dont le but pragmatique est de répondre au moins aux besoins administratifs, ne fait plus aucun doute (Keynes 1980, pp. 14-83, 115-26, 134-53, 228-31 ; Keynes 1990), nous rencontrons le *slipping* dans presque tous les textes de loi : j'ai déjà mentionné l'occurrence du *slipping* dans le *domboc* d'Alfred, et il existe aussi quelques exemples dans la législation d'Edward l'Ancien<sup>20</sup>. Comme nous l'avons vu dans mon exemple (11) et dans la discussion ci-dessus, le *slipping* apparaît en tant que tel dans les codes promulgués durant le règne d'Æthelstan (924-939) – où, à l'exception de ce qu'on appelle l'Ordonnance sur la Dîme (I Æthelstan)<sup>21</sup>, tous les codes contiennent des exemples de *slipping*. Le *slipping* reste

<sup>20</sup> Voir I Edward Prologue, I Edward 1.5, et II Edward 1.2.

<sup>21</sup> Wornald (1999, p. 302) recommande la prudence à l'égard de ce document, étant donné que la transmission de « son texte vernaculaire est confinée aux manuscrits de Wulfstan et que l'archevêque pourrait avoir modifié son contenu ».

donc un élément caractéristique du style juridique anglo-saxon jusqu'à la fin de cette période, bien que les codes d'Æthelred les plus anciens en contiennent peut-être une proportion légèrement plus élevée que les codes de Wulfstan (c'est-à-dire, les codes d'Æthelred ultérieurs et toutes les législations de Cnut). La raison pourrait simplement tenir au fait que Wulfstan utilise proportionnellement moins de séquences *if-then* indirectes que ne le fait Æthelstan (voir Schwyter 1998, pp. 216-219), fournissant donc aussi moins d'occasions pour que le *slipping* ait lieu.

Il est impossible de dire précisément ce qui a provoqué le *slipping* dans les divers documents législatifs discutés. Peut-être les auteurs des codes législatifs ont-ils eu recours aux deux constructions, V[subjonctif] (S) et *þæt* S V[subjonctif], simplement de manière indifférenciée. Ou peut-être y avait-il des critères rhétoriques, tels que l'intonation, dont nous ne pouvons plus être conscients<sup>22</sup>. Quoiqu'il en soit, je crois qu'il est clair ici que nous avons affaire à une forme idiomatique propre à la législation anglo-saxonne plus tardive, qui est devenue prédominante avec les édits du roi Æthelstan :

Les textes de loi rédigés au nom d'Æthelstan mènent la tradition législative anglo-saxonne vers deux points culminants ; la profusion complexe de matériaux existant encore est un signe. Plus de lois furent préservées par Æthelstan que par tout autre souverain du dixième siècle. (Wormald 1999, p. 290)

Il en résulte que les « références croisées » aux textes de loi plus anciens et les mentions des rencontres précédentes entre le roi et ses conseillers sont devenues « la norme » ; « les codes d'Æthelstan les plus anciens étaient habituellement cités » ; et « la tendance vers une prose continue était aussi marquée », de telle manière que « la plupart des propositions commençaient avec des locutions conjonctives, même lorsque cela interférait avec la division en paragraphes proposée » (Wormald 1999, p. 302). En d'autres termes, nous pouvons trouver une proposition introductive expliquant dans les grandes lignes que les chapitres qui suivaient avaient été promulgués lors de ce *witenagemot*, ou lors d'un précédent ; si nous ne trouvons pas cette proposition introductive, nous devrions peut-être imaginer un *we cwædon* ou *riht is* dont le scribe aurait simplement fait l'ellipse en rédigeant les édits qui avaient été les sujets d'un accord solennel (en grammaire générative transformationnelle classique, il s'agit d'enlever la proposition principale de la structure de surface) – ou encore un *we cwædon* ou *riht is* elliptique dont le chapitre ou la séquence suivante dépendent, jusqu'à ce que la distance par rapport à la proposition introductive réelle

<sup>22</sup> Mitchell, correspondance personnelle. J'exprime ici toute ma gratitude envers le Dr Mitchell, qui – pour mon *Old English Legal Language: The Lexical Field of Theft* (1996), dans lequel j'ai classé toutes les propositions contenant des lexèmes relevant du champ sémantique du vol et ainsi pris conscience pour la première fois des motifs syntaxiques examinés ici – m'a grandement et généreusement aidé à analyser le discours indirect complexe en vieil anglais.

ou imaginaire devienne trop grande et que le *slipping* ait lieu<sup>23</sup>. Nous aurions donc un cas d'ellipse de situation, dont l'interprétation dépend largement du contexte extralinguistique (Quirk et al. 1985, § 12.46), bien qu'ici l'ellipse de situation se manifeste clairement d'un point de vue syntaxique, par différenciation de l'ordre des mots du discours indirect par opposition à direct, et, en dernier ressort, par le *slipping*<sup>24</sup>. Il a été constaté que le type de texte (ici bien sûr les documents législatifs anglo-saxons plus tardifs) est un facteur déterminant dans de tels processus *déterminés pragmatiquement* ; par pragmatique, j'entends « la relation entre les structures linguistiques et le "monde", y compris les contextes ou situations de communication, l(es) énonciateur(s) et le(s) récepteur(s) impliqués, etc. » (Bernárdez and Tejada 1995, p. 218).

Il faut admettre que la preuve d'un changement spontané entre discours indirect et direct dans les textes de loi anglo-saxons repose presque exclusivement sur un critère, l'ordre des mots dans la proposition-*hæc*. Néanmoins, je suggère que la législation du dixième et du onzième siècles devrait être ajoutée à la liste de textes en vieil anglais contenant des exemples de *slipping* tout en n'oubliant pas que, dans ces documents juridiques, le *slipping* n'est très certainement pas un signe de style narratif basé sur l'oral, vivant et dramatique, comme c'est le cas pour d'autres textes du vieil anglais. On ne pourra donc parler ni d'effet de style ni de transmission orale. En revanche, on peut affirmer que le *slipping* présenté dans cet article est utilisé de manière pragmatique, reflétant les circonstances extralinguistiques dans lesquelles, à partir du dixième siècle, le système législatif anglo-saxon fut conçu, codifié et disséminé. En tant que tel, c'est alors que le *slipping* devint un élément accepté de l'écriture juridique anglo-saxonne<sup>25</sup>.

*(traduit de l'anglais par Sylvie Ramel)*

© Jürg Rainer Schwyter 2005

<sup>23</sup> Comme mentionné plus haut dans l'exemple (12), il y a, bien sûr, aussi des mots introductifs immédiatement suivis par une citation directe des édits, édits qui mettent donc en évidence toutes les caractéristiques linguistiques du discours direct.

<sup>24</sup> Dans son article récent, intitulé « Unexpressed Principal Clauses in Old English ? », Mitchell (1997, p. 125) postule que : « Les termes « non-expression » et « non-exprimés » sont préférable à « omission » et « omis » car ces derniers impliquent que ce qui est jugé comme omis doit avoir été présent ». J'ai délibérément choisi le terme « ellipse » : alors qu'un élément peut faire l'objet d'une ellipse (i.e. « non-exprimé » dans la terminologie de Mitchell), il doit en même temps pouvoir être retrouvé, afin que la construction puisse être interprétée de manière correcte. Je pense que c'est le cas dans les lois anglo-saxonnes, pour les raisons développées ci-dessus.

<sup>25</sup> Merci à Lucy Perry, Didier Maillat et Pierre-Eric Monnin pour les commentaires très utiles qu'ils ont fait sur une version précédente de cet article.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BATELY, J. (éd.) (1980). *The Old English Orosius* (Early English Text Society S.S.6), Oxford : Oxford University Press.
- BERNÁRDEZ, E. & TEJADA, P. (1995). « Pragmatic Constraints to Word Order and Word-Order Change in English », in A. H. Jucker (éd.), *Historical Pragmatics : Pragmatic Developments in the History of English*, Amsterdam & Philadelphia : John Benjamins, pp. 217-41.
- BOSWORTH, J. & TOLLER, T. N. (1898). *An Anglo-Saxon Dictionary*, (1921). *Supplement* par T. N. Toller, (1972). *Enlarged Addenda and Corrigenda* par A. Campbell, Oxford : Oxford University Press.
- DENISON, D. (1993). *English Historical Syntax : Verbal Constructions*, London : Longman.
- DROSDOWSKI, G. et al. (éds.) (1984). *Duden : Die Grammatik* (18<sup>e</sup> éd.), Mannheim : Bibliographisches Institut.
- FISCHER, O. et al. (2000). *The Syntax of Early English*, Cambridge : Cambridge University Press.
- FRIES, U. (1976). « Grundzüge der altenglischen Syntax », in H. Pinsker (éd.), *Altenglisches Studienbuch* (Studienreihe Englisch 10), Düsseldorf : Bagel, pp. 123-74.
- GORRELL, J. H. (1895). « Indirect Discourse in Anglo-Saxon », *Publications of the Modern Language Association of America* 10, pp. 342-485.
- HILTUNEN, R. (1990). *Chapters on Legal English : Aspects Past and Present of the Language of the Law* (Annales Academiae Scientiarum Fennicae B.251), Helsinki : Suomalainen Tiedeakatemia.
- KER, N. R. (1957). *Catalogue of Manuscripts Containing Anglo-Saxon*, Oxford : Clarendon Press.
- KERLING, J. (1982). « A Case of "Slipping" : Direct and Indirect Speech in Old English Prose », *Neophilologia* 66, pp. 286-90.
- KEYNES, S. D. (1980). *The Diplomas of King Æthelred "The Unready" 978-1016 : A Study in their Use as Historical Evidence* (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought 13), Cambridge : Cambridge University Press.
- KEYNES, S. D. (1990). « Royal Government and the Written Word in Late Anglo-Saxon England », in R. McKitterick (éd.), *The Uses of Literacy in Early Mediaeval Europe*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 226-57.
- KOOPMAN, W. F. (1995). « Verb-Final Main Clauses in Old English Prose », *Studia Neophilologica* 67, pp. 129-44.
- LASS, R. (1994). *Old English : A Historical Linguistic Companion*, Cambridge : Cambridge University Press.
- LIEBERMANN, F. (éd.) (1892). *Quadripartitus : Ein englisches Rechtsbuch von 1114*, Halle : Max Niemeyer.
- LIEBERMANN, F. (1898-1916). *Die Gesetze der Angelsachsen* (3 vols) (éd. et trad.), Halle : Max Niemeyer.
- MACLAUGHLIN, J. (1983). *Old English Syntax : A Handbook*, Tübingen : Niemeyer.
- MITCHELL, B. (1985). *Old English Syntax* (2 vols), Oxford : Clarendon Press.
- MITCHELL, B. (1995). *An Invitation to Old English and Anglo-Saxon England*, Oxford : Blackwell.

- MITCHELL, B. (1997). « Unexpressed Principal Clauses in Old English ? », in T. Nevalainen & L. Kahlas-Tarkka (éds.), *To Explain the Present : Studies in the Changing English Language in Honour of Matti Rissanen* (Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki 52), Helsinki : Société Néophilologique, pp. 124-34.
- MITCHELL, B. & ROBINSON, F. C. (1992). *A Guide to Old English* (5<sup>e</sup> éd.), Oxford : Blackwell.
- MOLONEY, B. (1979). « A Further Anglo-Saxon Trait in the Narrative Style of Ælfric's *Lives of Saints* ». *Notes and Queries* 224, pp. 498-500.
- MOLONEY, B. (1982). « Another Look at Ælfric's Use of Discourse in Some Saints' Lives », *English Studies* 63, pp. 13-19.
- OGURA, M. (1988). « Direct or Indirect ? – *þæt* as a Quotation Indicator », in K. Oshitari et al. (éds.), *Philologia Anglica : Essays Presented to Professor Yoshio Terasawa on the Occasion of his Sixtieth Birthday*, Tokyo : Kenkyusha, pp. 88-105.
- OGURA, M. (1991). « Is Indirect Discourse Following OE *cwæðan* Always in the Subjunctive Mood ? », *English Studies* 72, pp. 393-9.
- PINTZUK, S. (1995). « Variation and Change in Old English Clause Structure », *Language Variation and Change* 7, pp. 229-60.
- QUIRK, R. et al. (1985). *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London : Longman.
- RICHMAN, G. (1986). « Artful Slipping in Old English », *Neophilologus* 70, pp. 279-91.
- SCHWYTER, J. R. (1996). *Old English Legal Language : The Lexical Field of Theft* (NOWELE Supplement 15), Odense : Odense University Press.
- SCHWYTER, J. R. (1998). « Syntax and Style in the Anglo-Saxon Law-Codes », in C. Ehler & U. Schaefer (éds.), *Verschriftung – Verschriftlichung : Aspekte des Medienwechsels in verschiedenen Kulturen und Epochen* (ScriptOralia 94), Tübingen : Gunter Narr, pp. 189-231.
- SKEAT, W. W. (1881-1900). *Ælfric's Lives of Saints* (2 vols, EETS o.s. 76, 82, 94, 114) (éd. et trad.), London : Oxford University Press.
- SWANTON, M. (1993). *Anglo-Saxon Prose* (Everyman) (trad.), London : Dent.
- SWANTON, M. (2000). *The Anglo-Saxon Chronicles* (trad.), London : Phoenix Press.
- STOCKWELL, R. P. & MINKOVA, D. (1991). « Subordination and Word Order Change in the History of English », in D. Kastovsky (éd.), *Historical English Syntax*, Berlin & New York : Mouton de Gruyter, pp. 367-408.
- TRAUGOTT, E. C. (1972). *The History of English Syntax* (Transatlantic Series in Linguistics), New York : Holt, Reinhard & Winston.
- TRAUGOTT, E. C. (1992). « Syntax », in R. M. Hogg (éd.), *The Cambridge History of the English Language, Volume I : The Beginnings to 1066*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 168-289.
- VISSER, F. Th. (1963-73). *An Historical Syntax of the English Language* (4 vols), Leiden : E. J. Brill.
- WATERHOUSE, R. (1976). « Ælfric's Use of Discourse in Some Saints' Lives », *Anglo-Saxon England* 5, pp. 83-103.
- WATTS, R. J. (1983). « The Conjunction *that* : A Semantically Empty Particle ? », *Studia Anglica Posnaniensia* 15, pp. 13-37.
- WHITELOCK, D. (1979). *English Historical Documents c. 500-1042* (2<sup>e</sup> éd., trad.), London : Eyre Methuen.

- WORMALD, P. (1994). « *Quadripartitus* », in G. Garnett & J. Hudson (éds.), *Law and Government in Medieval England and Normandy: Essays in Honour of Sir James Holt*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 111-47.
- WORMALD, P. (1999). *The Making of English Law: King Alfred to the Norman Conquest*, Oxford : Blackwell.
- WRENN, C. L. (1940-1). « A Saga of the Anglo-Saxons », *History* 25, pp. 208-15.

## ANNEXE A

Changements syntaxiques marquant le *slipping* (Richman 1986, p. 291)  
 (Reproduit avec la permission de Gerald Richman et Kluwer Academic Publishers)

Work	Person	Tense and Mood	Demonstratives
Ælfric, <i>Esther</i> , ll. 196-202	X	X	
<i>Judith</i> , ll. 210-26	X	X	
<i>Lives of Saints I</i> , p. 34, ll. 145-58	X	X	
ll. 171-77	X	X	
p. 36, ll. 184-89	X		
p. 38, ll. 216-20	X	X	
p. 98, ll. 127-31	X	X	
p. 128, ll. 187-89	X	X	
p. 240, ll. 20-24	X	X	
ll. 32-35	X	X	
pp. 458-60, ll. 292-97	X	X	
II, p. 74, ll. 121-24	X	X	
Alfred, <i>Boethius</i> , p. 9, ll. 21-27		X	
<i>Pastoral Care</i> , p. 3, ll. 1-2	X	X	
pp. 317, l. 23 ; 319, l. 3		X	
<i>Andreas</i> , ll. 329b-39	X	X	
ll. 401-14	X	X	
ll. 1462-68	X	X	
<i>Anglo-Saxon Chronicle</i> 755	X		
1122		X	
Bede, <i>History</i> , pp. 190, l. 8 ; 192, l. 119	X		
p. 462, l. 24	X	X	
<i>Beowulf</i> , ll. 1983b-98	X		
ll. 2809-16	X	X	
ll. 3110-19		X	
<i>Christ III</i> , ll. 1336-61	X	X	
<i>Christ and Satan</i> , ll. 670-72	X	X	
<i>Cotton Metra 7</i> , ll. 1-13	X	X	
<i>Daniel</i> , ll. 205-08	X	X	X
<i>Elene</i> , ll. 157-65	X	X	X
ll. 588-97		X	
ll. 849b-57	X		
<i>Genesis B</i> , ll. 271b-91	X	X	
ll. 549-87	X	X	
<i>Guthlac A</i> , ll. 239-61	X	X	
ll. 474b-512	X	X	



Work	Person	Tense and Mood	Demonstratives
<i>OE Heptateuch</i> , Genesis 44 : 4-6	X		
45 : 9-10	X	X	
50 : 23	X		
Exodus 10 : 3	X	X	
33 : 5	X	X	
Leviticus 11 : 2-4	X	X	
John 5 : 12	X		
<i>Maldon</i> , ll. 255-59		X	
<i>Nicodemus A</i> , pp. 486, l. 25 ; 488, l. 2	X	X	
C, p. 593, ll. 4-8	X		
p. 595, ll. 7-10		X	
pp. 597, l. 18 ; 598, l. 1	X	X	
<i>OE Homilies</i> , p. 91, ll. 3-6	X	X	
<i>Orosius</i> , p. 14, l. 7		X	
p. 16, ll. 23-29	X		
<i>Paris Psalter</i> , 66 : 2	X		
131 : 11-12	X	X	
<i>Waerferth, Dialogues</i> , p. 107, ll. 2-3	X	X	
p. 107, ll. 22-23	X	X	
p. 118, ll. 21.23	X		
<i>Wulfstan, Homilies</i> , II, ll. 36-42	X	X	
ll. 46-49		X	
<i>Wulfstan</i> , p. 227, l. 15	X		

## ANNEXE B

## « Les Lois Royales »

(les crochets indiquent des liens ou des liens probables)

**Trois codes du Kent datant du septième siècle :**

Æthelbert (promulgué en 602x603 ?)  
 Hlothhere et Eadric (promulgué en 673x685)  
 Wihtred (promulgué en 695)

**Wessex :**

**Alfred the Great (871-899)**  
 [Alfred-Ine (Ine promulgué en 688x694)]  
 Alfred and Guthrum  
**Edward the Elder (899-924)**  
 I Edward ; II Edward  
**Æthelstan (924-939)**  
 I Æthelstan ; II Æthelstan ; V Æthelstan ; IV Æthelstan  
 VI Æthelstan (aussi connu sous le nom de *London Peace Guild*)  
**Edmund (939-946)**  
 I Edmund ; II Edmund  
 Hundred Ordinance

**Wessex (cont.) :****Edgar (957/9-975)**

II-III Edgar ; IV Edgar

Annexe de II Æthelred

Sacramentum Coronationis (trad. en vieil angl. 973x988)

**Æthelred II (978-1016)**

II Æthelred ; [I Æthelred ; III Æthelred]

**Les codes de Wulfstan :**

Edward-Guthrum

[V Æthelred ; VI Æthelred ; X Æthelred] ; VIIa Æthelred

[VIII Æthelred ; IX Æthelred]

**Cnut (1016-1035)**

Cnut 1018 ; Cnut 1020 ; I-II Cnut

---

Pour plus de détails sur les datations et les interconnexions entre les différents textes de loi anglo-saxons, voir l'ouvrage monumental de Wormald *The Making of English Law : King Alfred to the Twelfth Century* (1999), et en particulier le chapitre 5.